

Info Château-Chalon



Photo : Ch. Vuillaume

Édito : l'essentiel de ce numéro d'Octobre est consacré au cimetière. D'une part pour clarifier pourquoi nous avons fait le choix du principe de précaution en abattant les deux épicéas qui présentaient un risque pour le lieu, et d'autre part pour évoquer le

règlement de notre cimetière. Ces nouvelles dispositions n'ont qu'un seul but, maintenir et préserver cet espace de recueillement en mettant en place une gestion qui lui conservera son caractère, tout en implantant un columbarium et un jardin du souvenir. Les travaux seront entrepris avant la Toussaint. Ch. V.

Au sommaire :

- LES ARBRES DU CIMETIÈRE
- UN RÈGLEMENT POUR NOTRE CIMETIÈRE
- LE LABEL DES « PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE » !
- PETITES CITÉS COMTOISES DE CARACTÈRE : FINALE RÉGIONALE DU CONCOURS

VISIONS D'ARTISTES

- COUPURE EDF
- UN HANGAR COMMUNAL
- REPAS DE LA COMMUNE
- POUR LES NOUVEAUX HABITANTS

Bulletin municipal n°58 octobre 2013

Directeur de la publication : Christian Vuillaume

Mise en page : Patrick Nicod

IPNS (imprimé par nos soins)

téléchargeable sur www.chateau-chalon.fr

Bulletin municipal n°58 publié en octobre 2013



LES ARBRES DU CIMETIÈRE

Contrairement aux informations qui ont pu circuler dans le village, jamais il n'a été question de couper les pins situés en bordure Ouest du cimetière.

Par contre le conseil municipal n'a pas caché son intention de prendre des précautions en supprimant l'épicéa amputé de sa cime. En effet, chacun doit être conscient que tout arbre qui tomberait sur le cimetière entraînerait un certain nombre de dégâts obligeant réparations payées par la commune. Conseillés par deux personnes compétentes nous avons donc décidé de couper ce premier résineux en prenant toutes les précautions d'usage. Après l'abattage le forestier nous a effectivement montré que la souche était déjà atteinte de champignons situés sous l'écorce et déjà infiltrés dans le corps de l'arbre. Observant l'arbre voisin nous avons fait le même constat et décidé de le couper. Bien nous en a pris puisque ce dernier était déjà creux au cœur (voir photo).



Ajoutons que quelques anciens du village présents lors de cette opération ont même évoqué la suppression de celui qui pousse le mur vers la route, ce que nous avons évité. En prenant la décision de couper ces deux épicéas nous avons seulement pris en compte le principe de précautions !

Il n'est jamais agréable de couper un arbre mais le conseil a décidé de limiter les risques.

Ceci n'empêchera pas d'arborer différemment cette partie basse du cimetière ou de la laisser découverte comme quelques personnes l'ont déjà évoqué. Lors du dernier conseil municipal le maire a donc laissé la possibilité d'arborer avec des essences mieux maîtrisables comme le cyprès par exemple.

UN RÈGLEMENT POUR NOTRE CIMETIÈRE

Comme nous l'avions annoncé depuis plus d'un an, il devient aujourd'hui nécessaire de disposer d'un règlement si l'on veut assurer une véritable gestion raisonnée de ce lieu qui tient au cœur de chacun de nous.

Le conseil municipal qui s'est tenu jeudi soir 3 octobre a débattu du règlement du cimetière proposé à la connaissance des conseillers municipaux quelques jours avant la séance. La lecture des articles a permis à chacun des conseillers (et même du public présent en séance) de réagir et d'amender le texte proposé. La mouture finale a été adoptée à l'unanimité. Il est difficile de faire la synthèse des 70 articles de ce document qui précisent les règles pour l'aménagement général du lieu, les dispositions applicables aux sépultures, aux inhumations, aux espaces cinéraires et aux exhumations.

Par contre nous pouvons simplement évoquer les éléments impactant le fonctionnement du cimetière, qui fonctionnera désormais comme tous les autres, avec un système de concessions bien définies permettant une meilleure gestion de l'espace actuellement contraint. Le conseil a décidé de rester à un niveau de prix très inférieur aux tarifs habituellement pratiqués dans ce domaine : 75€ pour un emplacement simple (inférieur à 120cm) et 150€ pour un double

Ces concessions seront établies pour une durée de trente ans et renouvelables. Ceci permettra enfin de pouvoir gérer les tombes laissées en déshérence et de rétablir un alignement correct qui facilitera les interventions et l'entretien. A partir du 20 octobre 2013, chaque famille peut donc s'acquitter de son droit à concession avant le 31 décembre de cette année. Il suffit pour cela de se rendre en mairie pour confirmer le ou les emplacements retenus et prendre aussi connaissance du règlement.

LE LABEL « LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE » !

Nous avons reçu le 4 septembre dernier le délégué général de l'Association *Les Plus Beaux Villages de France*, M. Bernard, qui avait pris soin de venir parcourir notre village seul et de déjeuner dans un restaurant incognito.

L'expertise s'est déroulée en deux temps :

Tout d'abord en mairie en présence de trois conseillers municipaux et du maire pour analyser tout ce qui avait été engagé dans notre village depuis 6 ans. Le questionnaire d'évaluation a porté sur le patrimoine, le paysage, l'économie, le développement touristique avec le volet commercial et l'évolution de la population. Au cours de cet échange la ZPPAUP a fait débat et notre expert a bien reconnu qu'il s'agissait là d'une question soulevée par la plupart des maires de plus beaux villages de France. Mais comment se priver d'une réglementation qui fait la force de ces communes qui bénéficient du label ? D'ailleurs plusieurs villages risquent bien de se voir privés de cette reconnaissance dès l'année prochaine au vu des dernières expertises. Certes il est difficile de faire appliquer les contraintes mais l'Association *Les Plus Beaux Villages de France* ne souhaite pas voir dénaturer ce qui fait la notoriété du label et elle a bien l'intention de « maintenir la pression », dit le délégué général. Après deux heures d'échanges nous avons entrepris une visite plus détaillée du village, avec passage par la maison de la Haute Seille, l'école d'autrefois, les belvédères etc.

Puis, autour de la petite dégustation qui a suivi, l'expert a reconnu que notre village disposait toujours de ce potentiel et que le travail engagé pour un tourisme moins volatile relevait d'une démarche intéressante.

PETITES CITÉS COMTOISES DE CARACTÈRE

FINALE RÉGIONALE DU CONCOURS VISIONS D'ARTISTES

Château-Chalon accueillait le 22 septembre dernier la finale régionale des concours de Visions d'artistes qui se sont déroulés cet été dans les quatre départements de Franche Comté. La journée a commencé sous le signe de l'animation touristique avec une démonstration de Géocaching par l'office de tourisme et la découverte ludique du village avec le « maître des secrets » conduite par Françoise et Patrick Nicod. Puis le maire a accueilli élus et artistes pour une découverte d'un autre patrimoine culturel avec la dégustation des mets et des vins. Évoquant le développement du village il a redit que ce type d'animation méritait d'être maintenue et renforcée au sein des Petites Cités. C'est en fin d'après midi qu'une cinquantaine de personnes se sont retrouvées à la maison de la Haute Seille pour découvrir l'exposition de toutes les œuvres

en attendant les résultats du concours. Il est revenu alors aux artistes Alain Plésiat et Pierre Duc qui coprésidaient le jury, ainsi que Mme Frédérigo (qui représentait les PCCC) d'expliquer leurs choix et de désigner les vainqueurs de cette édition.

Au moment de conclure cette belle journée la vice-présidente régionale des PCCC Chantal Gille-Urvoy a tenu à remercier le maire et son équipe pour la qualité de cette journée et les innovations en matière de valorisation touristique du patrimoine. Les gagnants sont :

- Catégorie confirmés : Nicolas Ponceau de Besançon pour *un paysage de Château-Chalon* (aquarelle)
- Catégorie amateurs : Chantal Ortillez de Lyon pour *le presbytère de Vandoncourt* (huile sur toile)
- Catégorie 12-18 ans : Romain Perdrizet de Montbouton pour *ferme avec grange haute* à Vandoncourt
- Catégorie - de 12 ans : Juliette Fourgeot de Gy pour *un porche à Gy*

COUPURE EDF

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique ERDF Jura réalisera des travaux sur notre commune vendredi 18 octobre de 8h30 à 9h30

L'interruption de la fourniture d'électricité concernera les rues suivantes : Rue Saint Jean, Rue de l'Église, Rue de la Forge, Rue de la Roche, Rue des Sans Culotte, Rue du Puits Saint-Pierre.

UN HANGAR COMMUNAL

Suite à notre annonce concernant la construction d'un hangar à la fois communal et une partie destinée à des privés, trois habitants du village se sont déjà manifestés pour participer à ce projet. L'étude pourra être approfondie dès que nous aurons estimé le nombre de mètres carrés sollicités par les uns et les autres. S'adresser en mairie !

Logements bientôt disponibles :

- le logement situé sous la mairie serait disponible en début d'année 2014,
- le petit studio de la cure est libéré à partir du 17 octobre.

REPAS DE LA COMMUNE

Il aura lieu le 11 novembre prochain au foyer rural.

Il réunira autour des conseillers municipaux les personnes de plus de 65 ans de notre commune. Si des personnes concernées n'ont jamais été invitées, qu'elles se fassent connaître en mairie ou auprès d'Isabelle Heinis.

POUR LES NOUVEAUX HABITANTS

La municipalité a réalisé un petit document qui a pour objectif d'informer les habitants sur les principales règles spécifiques à notre commune. Il est à la disposition du public en mairie aux heures d'ouverture les mardis et jeudi de 17h30 à 19H ou sur demande par téléphone 03 84 44 62 90. Il est téléchargeable à partir du site internet municipal www.chateau-chalon.fr